

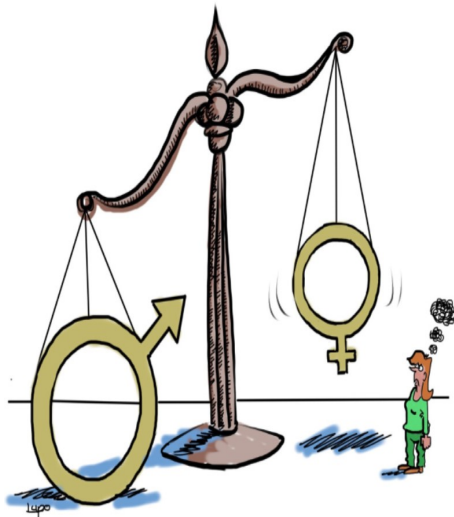
ÉGALITÉ SALARIALE entre Femmes et Hommes

La SNCF applique enfin le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions **visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

Décret sorti en janvier 2019, appliqué en décembre 2020... Presque 2 ans... **Un tel délai est révélateur du peu d'engagement de la SNCF pour réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.**

Ce décret concerne toutes les entreprises de plus de 1.000 salarié·e·s afin qu'elles publient leurs chiffres sur l'écart de salaire entre hommes et femmes chaque années. Les résultats qui permettent de noter les entreprises sur 100 reposent sur 5 indicateurs:

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes;
- Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes;
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes;
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité ;
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations ;



Les entreprises qui auront une note inférieure à 75 points auront 3 ans pour mettre en place des mesures permettant d'obtenir un score supérieur à 75 points sous peine de sanctions. En ce qui concerne le groupe SNCF la note est de 78 !

Pour améliorer son score limite, la SNCF va mettre en place des mesures salariales correctrices afin que 100% des femmes bénéficient, à leur retour de congé maternité (ou adoption), de la moyenne des augmentations individuelles versées pendant leur congé. Ces mesures portent à la fois sur les salariées statutaires (à l'exception des attachées au parcours déterminé) et contractuelles.

Les collègues concernées sont donc notées en position ou en qualification Hors Compte en dehors de l'exercice de notation.

Selon la direction, sur le CSE Transilien D et R, seulement 5 collègues ont bénéficié de cette mesure.

Si vous êtes concernée ou si vous connaissez une agente qui pourrait l'être, contactez nous afin que l'on vérifie ensemble que vos droits sont respectés.